

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 22 février 2024**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Philippe GINOUX représenté par Nicolas ISNARD - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **ECOR-014-15746/24/BM**

### **■ Renouvellement de l'adhésion à l'association "Pacte PME" pour développer les relations entre donneurs d'ordre et PME du territoire et paiement de la cotisation 2024**

**81838**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a adopté en juin 2022 une actualisation de son agenda du développement économique. Un des 5 leviers de la Métropole entrepreneuriale qui apparaît dans le nouvel Agenda est de dynamiser les relations d'affaires locales et l'accès à la commande publique.

Ils en découlent 2 actions :

- Favoriser l'achat local dans la commande publique.
- Mettre en œuvre un accompagnement des entreprises.
- Favoriser l'achat local entre professionnels.
- Poursuivre et renforcer l'engagement en ressources de la Métropole dans le PACTE PME.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a initialement décidé d'adhérer à l'association « Pacte PME » par délibération n° ECO 008-3623/18/CM du Conseil de la Métropole du 22 mars 2018.

L'association « Pacte PME » a pour objet de renforcer les relations entre les PME et les grands comptes (grandes entreprises publiques ou privées, établissements publics, ministères, collectivités locales, ...) qui peuvent être leurs clients ou leurs partenaires.

Pour ce faire, les activités de l'association se déploient sur deux axes :

- L'ouverture des grands comptes à de nouveaux fournisseurs ou partenaires.
- Le renforcement des PME ou ETI qui sont déjà leurs fournisseurs ou partenaires.

Ces axes sont mis en œuvre en associant non seulement des grands comptes et des organisations professionnelles représentant des PME, mais aussi des établissements financiers, des investisseurs, des établissements d'enseignement supérieur, des établissements publics de recherche, des pôles de compétitivité et des organismes publics d'aide aux PME.

L'association agit dans le cadre d'une démarche intitulée « mobilisation positive » décrite dans le « Pacte PME » à laquelle les membres doivent adhérer.

L'adhésion de la Métropole à l'association « Pacte PME » est un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de son Agenda du Développement Economique.

Aussi, la Métropole entend soutenir le « Métropolitain Business Act (MBA) » initié par la CCIAMP et développer les actions structurantes de la relation entre les donneurs d'ordre et les PME du territoire.

Bilan du dispositif :

- Chiffres clés 2022-2023 :

1 500 adhérents actifs

1 300 entreprises actives

Un nombre croissant de besoins d'achats publiés : 380

Nombre de mises en relations : plus de 6 800

- Programme événementiel :

Positive Business Place (258 participants)  
Rencontre sourcing EDF (97 participants)  
6 Rencontres Premiums (183 participants)  
6 Networking en local – RDV digitaux (65 participants)  
4 Club Acheteurs dont 1 Master class (104 participants)  
Un événement phare Pacte PME à l'occasion d'Entrepreneur 13

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'association « Pacte PME », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2024. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 400 euros pour l'année 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant approbation du nouvel Agenda du Développement Économique Métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

#### **Où il le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que l'adhésion de la Métropole à cette association est notamment un moyen de fédérer l'ensemble des acteurs autour de dispositifs contribuant à la mise en œuvre de son Agenda du Développement Économique ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi adhéré à l'association "Pacte PME" en 2018 et souhaite renouveler son adhésion pour l'année 2024 ;
- Qu'il convient d'approuver le règlement de la cotisation correspondante, d'un montant de 12 400 euros.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion à l'association Pacte PME et le paiement de la cotisation d'un montant total de 12 400 euros au titre de l'année 2024.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de la Métropole de l'exercice 2024, en section de fonctionnement : chapitre 011 - nature 6281 - Fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY